



## COMMUNIQUE

Le samedi 7 août 2021 le bureau intérimaire de la Société Nationale de la Croix-Rouge Gabonaise (SNCRG) a organisé une Assemblée Générale Elective du Président de la croix Rouge gabonaise en dépit des fermes recommandations du Gouvernement de surseoir ces élections entachées d'innombrables irrégularités.

Afin de respecter les principes fondamentaux de la Croix-Rouge, le gouvernement a invité la Fédération Internationale à l'effet de mettre en place un comité indépendant et neutre chargé de superviser les élections en toute transparence.

Dans l'attente de la mise en place de cet organe tripartite qui aura pour mission d'organiser cette élection, le gouvernement constate pour le déplorer l'organisation précipitée de l'élection du Président National de cette association par le Bureau intérimaire.

C'est pourquoi :

- Considérant les nombreuses irrégularités relevées tout au long du processus ;
- Considérant les nombreuses démissions des volontaires consécutives au processus électoral décrié ;
- Considérant le non-respect des recommandations gouvernementales pour garantir la transparence des élections ;
- Considérant l'absence des observateurs officiellement désignés par le Gouvernement ;

- Considérant l'absence des observateurs officiellement désignés par le Mouvement International pour superviser lesdites élections ;

- Considérant la pleine implication du gouvernement à travers la mise à disposition des moyens matériels et financiers conséquents au profit de la Croix-Rouge Gabonaise pour garantir son bon fonctionnement ;

- Considérant la nécessité d'éviter une nouvelle mise sous administration provisoire de la Croix-Rouge Gabonaise ;

- Constatant l'acharnement du Bureau intérimaire à poursuivre une démarche dénoncée par plusieurs volontaires et la déliquescence du climat qui s'en est suivi ;

Le gouvernement désapprouve les agissements du Bureau Intérimaire de la SNCRG et ne reconnaît, par conséquent, les différents organes de gouvernance issus de cette Assemblée Générale. De plus, le gouvernement se réserve le droit de reconsidérer ses engagements au profit de la Croix-Rouge Gabonaise jusqu'à ce que de nouvelles dispositions soient prises pour relancer le processus électoral, conformément à la vision partagée par le gouvernement et les Responsables du Mouvement International.

Enfin, le Gouvernement réaffirme son attachement à la mise en place d'un processus transparent pour la tenue de l'Assemblée Générale devant renouveler les instances de gouvernance de la Croix-Rouge Gabonaise.

Fait à Libreville, 09 AOUT 2021

Le Ministre

  
  
Prisca R. NLEND KOUHO